ANNEXE 25

Wallonie

COMMUNE DE VIELSALM

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de certificat d'urbanisme n°2.

Les demandeurs sont Monsieur et Madame David et Sophie Alsteens.

Le terrain concerné est situé Blanchefontaine à 6692 Petit-Thier et cadastré division 4, section A n°134F.

Le projet est de type : Construction d'une habitation légère de seconde résidence, et présente les caractéristiques suivantes :

application de l'article. R.IV.40-2. § 1er. 2° qui concerne la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30, le mardi de 13h30 à 17h et le mercredi de 13h30 à 16h à l'Administration communale de Vielsalm, Service communal de l'urbanisme, rue de l'Hôtel de Ville 5 à 6690 Vielsalm.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service communal de l'urbanisme : Monsieur Philippe Maréchal (080/292817) – Madame Sabine Piette (080/292818).

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 22 janvier 2024 au 06 février 2024 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Vielsalm, rue de l'Hôtel de Ville 5 à 6690 Vielsalm
- par courrier électronique aux adresses suivantes : philippe.marechal@vielsalm.be ou sabine.piette@vielsalm.be

A Vielsalm, le 16 janvier 2024

Pour le Collège,

La Directrice générale,

Anne-Catherine PAQUAY

ADMINISTRATION COMMUNALE de VIELSALM Luxembourg

Le Bourgmestre,

Elie DEBLIRE